



## Je souhaite avoir la garde de mon enfant

Par **Mthilde**, le **01/08/2010** à **13:56**

Bonjour,  
je suis séparée du papa de ma fille depuis plusieurs années, nous n'avons pas fait appel au tribunaux pour établir un droit de garde, aujourd'hui j'ai quitté Paris pour le sud de la france je souhaite réputerer la garde de mon enfant, comment dois je procédé?

d'avance merci

Mathilde

Par **Marion2**, le **01/08/2010** à **14:33**

bonjour,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Au cas où vous préféreriez être accompagnée par un avocat, vous pouvez peut-être bénéficier de l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle/

Pour ce faire, il faut retirer un dossier de demande d'AJ auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Bon courage.

Par **Mthilde**, le **02/08/2010** à **14:25**

Merci infiniment Marion pour votre réponse  
puis je vous demandez si il faut faire une lettre type avec seulement la formule de ma requête  
au juge des affaires familiales, ou si je dois entrer dans les détails de notre histoire???

d'avance Merci  
Mathilde